

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1 de 8

Date d'impression: Septembre 16 2023

Nom du produit: Dioxyde de titane

Date de révision: Octobre 17 2025

Version révisée No.: 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise		
1.1.	Identificateur de produit:	Dioxyde de titane pigments (TMP classe): RC 813, RC 823, RC 833, RC 843, RC 853 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0014
1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Pigment blanc pour l'application en peintures, revêtements, matières plastiques, papier, émail, céramiques. Pour usage industriel uniquement.
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur, importateur, représentant unique, utilisateur, distributeur)	
1.3.1.	Nom de producteur/fournisseur:	CINKARNA, kemična industrija Celje, d.d.
1.3.2.	Adresse de fournisseur et son téléphone:	Kidričeva 26, SI-3001 CELJE, SLOVÉNIE, +386 3 427 60 00
1.3.3.	Contact (adresse e-mail):	erika.drobnak@cinkarna.si
1.4.	Numéro d'appel d'urgence:	En cas de risque pour la santé, consultez votre médecin. Informations complémentaires pendant les heures de travail de 7h à 15h.: +386 3 427 65 84 +386 3 427 60 00

2. Identification des dangers

2.1.	Classification de la substance ou du mélange:	Règlement (CE) n° 1272/2008: Non classé. Pas un mélange dangereux.
2.2.	Éléments d'étiquetage:	N'est pas applicable. Etiquetage supplémentaire : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
2.3.	Autres dangers:	Le mélange ne contient aucun composant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. /3.2.	Substance/ mélange: Mélange
---------------	-----------------------------

Nom du produit: Dioxyde de titane

Nom chimique du produit	CAS No. EC No.	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration (% w/w)	Conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)	LCS, Facteur M, ETA
Dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17-0014	80 – 99,5	Non classés	/
Triméthylolpropane (TMP)	77-99-6 201-074-9	01-2119486799-10-XXXX	0,10 – 0,45	Reprotox. Cat. 2; H361fd	/

Informations supplémentaires : Veuillez vous référer à la section 16 de la FDS pour les mentions de danger complètes.

Sur la base d'une étude de toxicité pour la reproduction (OCDE 443), le fabricant et d'autres membres de son consortium ont auto-classifié le TMP comme substance toxique pour la reproduction (Reprotox. Cat. 2). Le groupe a également déterminé de nouveaux niveaux dérivés sans effet (DNEL). La nouvelle DNEL TMP suggérée pour les travailleurs par inhalation est de 3,3 mg/m³ (à long terme, systémique).

4. Premiers secours

4.1.	Description des premiers secours	
4.1.1.	Inhalation:	Donner de l'air frais. Si des symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
4.1.2.	Contact avec la peau:	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Requérir une assistance médicale si nécessaire.
4.1.3.	Contact avec les yeux:	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
4.1.4.	Ingestion:	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires ou causer de la toux.
4.3.	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:	Aucune intervention spécifique n'est indiquée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1.	Moyens d'extinction	
5.1.1.	Moyens d'extinction appropriés:	Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement local.
5.1.2.	Moyens d'extinction inappropriés:	Donnée non disponible.
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Le produit n'est pas réactif, inflammable et combustible.
5.3.	Conseils aux pompiers:	Aucune mesure particulière n'est requise. Protection adaptée aux autres circonstances.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1.	Pour les non-secouristes:	Éviter l'inhalation de la poussière et le contact avec peau ou yeux. Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.1.2.	Pour les secouristes:	Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1.	Techniques appropriées pour le maintien de la dispersion (barrières, couverture des égouts, procédures pour retenir):	Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Produit mouillé peut causer des sols glissantslippery floor.

Nom du produit: Dioxyde de titane

6.3.2.	Procédures appropriées de nettoyage	
	Techniques de neutralisation:	Le produit est neutre.
	Techniques de décontamination:	Non applicable.
	Matériel absorbant:	Tous matière absorbante inerte est approprié.
	Techniques de nettoyage:	Retirez soigneusement dans un contenant à déchets (chapitre 13).
	Techniques d'aspiration:	Avec un aspirateur et filtre à particule de poussière.
	Équipement requis pour nettoyage:	L'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.3.3.	Équipement inapproprié pour nettoyage:	Nettoyage à l'air comprimé.
6.4.	Référence à d'autres rubriques:	Article 8 (EPI), article 13 (élimination)

7. Manipulation et stockage

7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
7.1.1.	Conseils pour une manipulation sans danger:	Éviter l'inhalation de la poussière.
	Conseils pour une manipulation de substance ou mélange:	Utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
	Prévention de la manipulation de substance ou mélange incompatibles:	Non applicable.
	Opérations et conditions créant de nouveaux risques en modifiant les propriétés de la substance ou mélange, et aux contre-mesures appropriées :	Donnée non disponible.
	Prévention de la dispersion de la substance ou du mélange dans l'environnement:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
7.1.2.	Hygiène au travail générale (interdit de manger, boire et fumer dans l'espace de travail, laver les mains...):	Les règles d'hygiène au travail sont appliquées.
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
	Gérer les risques liés aux:	
	- atmosphères explosives:	Aucun danger.
	- substances corrosives:	Aucun danger.
	- substances ou mélanges incompatibles:	Aucun danger.
	- substances volatiles:	Le produit n'est pas volatil.
	- sources d'inflammation potentielles:	Aucun danger.
	Gérer les effets de:	
	- conditions climatiques:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
	- pression ambiante:	Non applicable.
	- température:	Non applicable.
	- lumière solaire:	Non applicable.
	- humidité:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stockage à long terme dans des espaces humides peut influencer certains paramètres de qualité.

Nom du produit: Dioxyde de titane

	Assurer l'intégrité de substance ou mélange par utiliser:	
	- stabilisateurs:	Non applicable.
	- antioxydantes:	Non applicable.
	Autres conseils, y compris:	
	- prescriptions pour la prévention:	Non applicable.
	- constructions spécifiques pour zones de stockage ou réservoirs (y compris les murs de rétention et la ventilation):	Non applicable.
	- limitations quantitatives conformément aux conditions de stockage:	Non applicable.
	- compatibilité des emballages:	Non applicable.
7.3.	Utilisation finale particulière:	Donnée non disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1.	Paramètres de contrôle	
8.1.1.	Valeur moyenne d'exposition (VME):	Inhalable 10 mg/m ³ , respirable 1,25 mg/m ³ (poussière générale)
	DNEL:	1,25 mg/m ³
8.1.2.	PNEC:	Eau douce: > 0,127 mg/L Sédiment d'eau douce: > 1000 mg/kg Eau de mer: > 0,62 mg/L Sédiment marin: > 100 mg/kg Sol: > 100 mg/kg Installations de traitement des eaux usées: > 100 mg/kg
8.2.	Contrôles de l'exposition	
8.2.1.	Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.
8.2.2.	Précautions individuelles:	
	- protection respiratoire:	Dans le cas d'époussetage, utiliser respiratoires anti-poussiéreux FFP3 (EN 149).
	- protection de la peau:	Vêtements de travail.
	- protection des mains:	Utiliser des gants.
	- protection des yeux/ du visage:	Lunettes de protection fermées des côtés (EN 166).
	- danger thermique:	Aucun.
	Autres:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
8.2.3.	Contrôle de l'exposition à l'environnement	Non applicable.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:	
	État physique:	Solide, cristallin

Nom du produit: Dioxyde de titane

	Couleur:	Blanc
	Odeur:	Inodore
	pH:	Non applicable (substance solide).
	Point de fusion:	1843 °C
	Point d'ébullition:	3000 °C
	Point d'éclair:	N'a pas de point d'éclair.
	Température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles.
	Inflammabilité (solide, gaz):	Le produit n'est pas inflammable.
	Supérieure / inférieure inflammabilité ou limite d'explosibilité:	Le produit n'est pas inflammable ou explosif.
	Pression de vapeur:	Non applicable (substance solide).
	Densité relative:	3,4 - 4,3 kg/dm ³
	Solubilité:	Le produit est insoluble.
	Coefficient de partition: n-octanol/eau	Non applicable (substance solide).
	Température de décomposition:	Le produit ne décompose pas.
	Viscosité cinématique:	Non applicable (substance solide).
	Densité de vapeur relative:	Non applicable (substance solide).
	Caractéristiques des particules:	La quantité de particules avec un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm dans les produits de la section 1.1 est inférieure à 1 % selon la méthode EN 15051-2; voir également la section 11.1 cancérogénicité.

9.2. Autres informations

9.2.1.	Informations sur les classes de danger physique	
	Explosifs:	N'est pas applicable.
	Gaz inflammables:	N'est pas applicable.
	Aérosols:	N'est pas applicable.
	Gaz oxydants:	N'est pas applicable.
	Liquides inflammables:	N'est pas applicable.
	Solides inflammables:	N'est pas applicable.
	Corrosif pour les métaux:	N'est pas applicable.
9.2.2	Autres paramètres liés à la sécurité:	N'est pas applicable.

10. Stabilité et réactivité

10.1.	Réactivité:	Le produit n'est pas réactif.
10.2.	Stabilité chimique:	Le produit est stable dans des conditions normales.
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun danger.
10.4.	Conditions à éviter:	Donnée non disponible.
10.5.	Matières incompatibles:	Donnée non disponible.
10.6.	Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
-------	--

Nom du produit: Dioxyde de titane

	Toxicité aiguë:	Pas de classement Toxicité orale aiguë: Dioxyde de titane: LD 50 / rat > 5000 mg/kg Triméthylolpropane (TMP) : LD 50/rat > 14000 mg/kg Toxicité orale aiguë par inhalation: Dioxyde de titane: LD 50 / 4h rat > 6,82 mg/L Triméthylolpropane (TMP) : LD 50/4h rat > 0,29mg/L
	Irritation de la peau:	Ne cause pas irritation de la peau.
	Irritation ou dommage des yeux:	Il cause aucune ou légère irritation des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou de la peau:	Inhalation de la poussière peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons. Si le produit n'est pas éliminée en temps utile, il peut provoquer une irritation de la membrane muqueuse. Lorsqu'il est ingéré, le produit n'a pas d'effets nocifs.
	Propriétés mutagènes:	Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.
	Cancérogénicité:	Non classé sur la base des informations disponibles. Remarques: Conformément à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans les affaires jointes C-71/23 P et C-82/23 P, confirmé le 1er août 2025, la classification du dioxyde de titane (TiO_2) comme substance cancérogène a été annulée.
	Propriétés toxiques pour la reproduction:	Le produit n'est pas toxique pour la reproduction.
	STOT – exposition unique:	Donnée non disponible.
	STOT – exposition répétée:	Donnée non disponible.
	Risque par inhalation:	Inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
11.2	Autres effets néfastes:	
	Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12. Informations écologiques

12.1.	Toxicité:	Toxicité pour les poissons: CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane LC50 / 96 h/Pimephales promelas (tête-de-boule): > 1000 mg/L LC50 / 96 h/Alburnus alburnus: > 1000 mg/L Toxicité pour les organismes aquatiques: CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane CE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 61 mg/L
-------	------------------	--

Nom du produit: Dioxyde de titane

		CAS : 77-99-6 triméthylolpropane CE50 / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): >1000 mg/L Toxicité pour les invertébrés aquatiques: CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane CE50 / 48h / Daphnia magna (water flea): > 1000 mg/L CAS : 77-99-6 triméthylolpropane CE50 / 48 h / Daphnia magna: 13 000 mg/L
12.2.	Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est pas biodegradable et insoluble dans l'eau.
12.3.	Potentiel de bioaccumulation en organismes:	Le produit ne montre pas de bioaccumulation en organismes.
12.4.	Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible.
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Mélange PBT non classée/ Mélange vPvB non classée. Le produit ne contient aucun composant persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien:	Le produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des effets endocriniens propriétés perturbatrices.
12.7.	Autres effets néfastes:	Donnée non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1.	Méthodes de traitement des déchets:	Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
-------	--	---

14. Informations relatives au transport

	ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO-TI/IATA-DGR	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification:	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.2.	Désignation officielle de transport de l'ONU:	Dioxyde de titane.
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable.
14.4.	Groupe d'emballage:	Non limité.
14.5.	Dangers pour l'environnement:	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.6.	Précautions particulières:	Non applicable.
14.7.	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI:	Non limité.

15. Informations réglementaires

15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Les produits ne sont pas répertoriés comme SVHC, ils ne contiennent aucune mélange très préoccupante.
15.2.	Évaluation de la sécurité chimique:	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette mélange.

Nom du produit: Dioxyde de titane

16. Autres informations

Données modifiées par rapport à la version précédente:	Fiche de sécurité est modifié dans toutes les sections pour conformer avec la législation applicable.
Liste des avertissements de risque (R), mention de danger (H) et de phrases de précaution (P) non entièrement écrites dans les sections 2 à 15:	H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Dans le cas des mélanges, l'indication des méthodes d'évaluation des informations visées à l'article 9 du règlement (CE) no 1272/2008 a été utilisée aux fins de la classification:	Triméthylolpropane (TMP): basé sur les résultats d'une étude de toxicité pour la reproduction menée par le fournisseur de TMP qui a auto-classifié le TMP comme substance toxique pour la reproduction suspectée (Reprotox. Cat. 2) H361f et H361d Etant donné que le niveau de TMP dans le produit est inférieur au seuil de 3 %, n'est pas requise aucune classification du mélange dans l'UE.
Formation continue du personnel:	Conformément aux réglementations sur la sécurité et la santé au travail.
Sources:	Journal officiel de République de Slovénie No.: 110/03, 16/08, 43/11, 35/05, 54/07, 70/08, 88/08, 126/08, 84/06, 106/06, 110/07, 34/08. Règlement (CE) No.: 1907/2006, 1272/2008, 453/2010, 23/2008, 56/2010, 2015/830.
Acronymes et abréviations dans la présente fiche de sécurité:	PBT – persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB – très persistant et très bioaccumulatif STOT – toxicité spécifique pour certains organes DNEL - Dose dérivée sans effet PNEC – concentrations sans effet prévues ADR – Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route RID – Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ADN – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses ICAO-TI – Fiche technique concernant le transport des marchandises dangereuses par air IATA – Association du transport aérien international TMP – Triméthylolpropane

Les données spécifiées ci-dessus sont basées sur la recherche et l'expérience du fournisseur au moment de la compilation de la présente fiche de sécurité. Le fournisseur ne peut assumer aucune responsabilité dans le cas où l'acheteur/utilisateur ne parviendrait pas à utiliser le produit conformément aux suggestions et recommandations. Aucune information contenue dans le présent SMDS ne peut dégager l'acheteur/utilisateur de la responsabilité de suivre strictement les règles légales exigées concernant ses activités commerciales.